

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

	Trois mois	six mois	un an
	fr. 6	11	20
ABONNÉS			
SWISSE			
FRANCE, BELGIQUE			
ALLEMAGNE, AUTRICHE			
ITALIE, ESPAGNE	10	19	36
ANGLETERRE, HOLLANDE			
ÉTATS-UNIS			

Rédaction et Expédition
 BUREAUX : 10, Grand'Rue, 10, à Fribourg
 La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires
 lui sont adressés.
 Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES : Grand'Rue, 10, à Fribourg.
 Prix de la ligne ou de son espace : 15 cent.
 Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
 Lettres et argent franco.

L'UTILITÉ DE L'ÉGLISE

(Extrait d'une conférence du P. Monsabré.)

Je ne répéterai pas ici ce que j'ai dit longuement en traitant de la sainteté qui caractérise l'œuvre du Christ. Je me contente d'en appeler à vos souvenirs et de les résumer en cette conclusion : *Faire des héros de vertus*, tel est le suprême résultat de la féconde législation de l'Église. A ce résultat, elle donne une solennelle et perpétuelle consécration, en s'associant, par un dernier acte de son gouvernement, à la munificence du Dieu qui couronne les saints d'une gloire privilégiée. Les pouvoirs humains auront beau inventer des honneurs pour récompenser la science, les vertus, les services de ceux qui furent grands parmi leurs concitoyens, jamais ils ne s'élèveront à la hauteur des décrets de canonisation. Leurs distinctions n'auront, la plupart du temps, pour effet, que de flatter la vanité et de provoquer une stérile admiration, si elles n'excitent pas la jalousie de ceux qu'on oublie, et la critique de ceux qui savent à quoi s'en tenir sur l'aveuglement et le favoritisme des partis. Les honneurs de l'Église, au contraire, accordés par une autorité qui ne se trompe pas, ne perpétuent le souvenir des saints que pour les proposer à l'imitation du monde chrétien en y entretenant l'émulation des plus hautes vertus.

Mais quoi ! J'entends protester contre cette émulation. On reproche à l'Église de trop appliquer nos desirs à des biens lointains et invisibles et de déconsidérer ceux qui nous touchent de plus près. Sous sa direction, l'homme apprend à mépriser la terre et n'y veut tenir qu'une toute petite place, où il aura le loisir de rêver le ciel. La royale domination que nous tenons de la nature ne se manifestera donc par des dédains à l'endroit des créatures, et au lieu d'en tirer parti pour accélérer la marche des progrès utiles, nous nous contenterons, par amour d'un bonheur qui n'est pas de ce monde, d'une vie improductive pour les sociétés auxquelles nous avons l'honneur d'appartenir.

A ce langage, Messieurs, vous reconnaissez les adorateurs de l'utile dans sa plus triviale acception. — Uniquement préoccupés

d'exploiter au profit des plus grossiers besoins des biens qui, tous ensemble, ne sauraient remplir la vaste capacité de l'âme humaine, uniquement appliqués à dépenser leur activité en des œuvres vulgaires, ils ne comprennent pas, ces aveugles, que le plus grand service que l'on puisse rendre à ses semblables, c'est de leur rappeler, par l'ardente recherche du souverain bien, que lui seul est à la mesure de nos desirs ; que le meilleur moyen d'entretenir, parmi les hommes, la pratique des vertus qui nous honorent, c'est de leur en montrer les exemples héroïques, par conséquent, que ceux que le gouvernement de l'Église a façonnés à la perfection, par cela même qu'ils sont saints, sont de tous les membres d'une société les plus utiles, si on tient compte de l'importance de notre vie morale.

Mais, je vais plus loin, Messieurs : je soutiens que le gouvernement de l'Église, tout en se proposant pour but suprême, de nous assurer la possession des biens éternels, est, de tous les gouvernements d'ici-bas, celui qui a travaillé et qui travaille encore le plus efficacement à la gloire et au bonheur temporel des peuples. Le *sursum corda* ne nous fait pas oublier qu'il y a sur la terre des devoirs à remplir, et la législation sainte qui dirige nos volontés, bien loin de nous détacher de ces devoirs, nous y enchaîne plus étroitement que toutes les lois humaines. On demande des hommes utiles ! Mais, n'étaient-ils pas utiles ces millions de confesseurs de la foi qui apprenaient aux tyrans que la conscience humaine échappe à leur pouvoir et que, s'ils ont droit à l'obéissance de leurs sujets, il ne leur est pas permis d'humilier les peuples jusqu'à l'adoration servile de leur despotisme ? N'étaient-ils pas utiles ces sublimes anachorètes, qui protestaient par l'austérité de leur vie, contre la corruption infâme dont se mourait le monde païen ?

N'étaient-ils pas utiles ces Papes, ces évêques, ces prêtres, qui allaient au-devant des barbares, domptaient leur colère, éclairaient leur ignorance, assouplissaient leur volonté sauvage, transformaient leurs mœurs, et les préparaient aux bienfaits de la civilisation ? N'étaient-ils pas utiles ces

pontifes et ces augustes assemblées qui, au nom de la liberté des enfants de Dieu, réclamaient l'affranchissement des esclaves et finissaient par user leurs chaînes ? N'étaient-ils pas utiles, ces infatigables moines qui perçaient les forêts, défrichaient les sols stériles, assainissaient les marais, fécondaient la terre et groupaient autour de leurs couvents des populations que la dispersion et l'isolement condamnaient à la sauvagerie et à la misère ? N'étaient-ils pas utiles ces vaillants chevaliers que l'Église jetait sur l'Orient au cri : *Dieu le veut !* pour arrêter les flots de la barbarie musulmane, toute prête à envahir l'Occident ?

N'étaient-ils pas utiles ces laborieux et patients cénobites, qui recueillaient et copiaient, dans leur cellule, les manuscrits de l'antiquité, sauvant ainsi les lettres et les sciences du naufrage où menaçaient de les engloutir l'ignorance et l'oubli des peuples, tourmentés par les guerres d'invasion ? N'étaient-ils pas utiles ces hommes d'Église, qui encourageaient les arts, multipliaient ces chefs-d'œuvre d'architecture, de sculpture, de peinture que nous admirons encore, fondaient les universités célèbres, où venait s'instruire la jeunesse de tous les pays, et les humbles écoles, où l'enfant du pauvre était initié aux connaissances élémentaires ?

N'étaient-ils pas utiles, ces saints, dont l'âme tendre compatissait à tous les maux et qui donnaient l'essor à ces grandes et innombrables institutions de charité que nous voyons toujours en lutte contre les faiblesses, les infirmités, les misères, les déshonneurs de l'humanité ? Ne sont-elles pas utiles ces légions généreuses d'hommes et de femmes qui, fidèles aux traditions du glorieux passé de l'Église, se dévouent à l'éducation de l'enfance et de la jeunesse, au culte des pauvres, des malades, des convalescents, des incurables, des orphelins, des vieillards, des flétris, de tous les abandonnés qui réclament du pain, des soins, des consolations, des affections, de l'estime, des réhabilitations ? Ne sont-ils pas utiles ces courageux missionnaires, qui s'expatrient librement, pour aller prêcher l'Évangile aux nations infidèles, étendent et soutiennent jusqu'aux extrémités de la terre le prestige et l'honneur des peuples européens ? Non, l'Église ne

crainait la concurrence d'aucun pouvoir et d'aucun système de gouvernement pour former des hommes utiles. — Entre les deux citoyens que me rappellent l'église Saint-Vincent-de-Paul et la rue Lafayette qui y conduit, je n'hésite pas à préférer le premier et je suis sûr, Messieurs, que vous partagerez mes préférences.

Etrange contradiction ! Les mêmes hommes qui accusent l'Église de trop se désintéresser de l'utile et de stériliser notre vie, se plaignent à grands cris de ses envahissements, ne songent qu'à la dépouiller, et déploient une satanique énergie pour la refouler dans la sphère où ils lui reprochent de rester. L'Esprit-Saint a bien dit : *L'impie se ment à elle-même : Mentita est iniquitas sibi.*

Mentez, mentez, vous ne parviendrez jamais à faire oublier ni méconnaître la noble, intelligente, sage et féconde action de l'Église du Christ dans le gouvernement des âmes ; vous ne nous empêcherez jamais de lui dire : merci, pour son zèle à populariser la vérité et à nous assurer la possession du bonheur éternel ; merci, pour la confiance et la sécurité que son pouvoir infaillible donne à notre esprit, dans la connaissance du vrai, à notre volonté dans la pratique du bien ; merci, pour les secours qu'elle prête à notre faiblesse ; merci, pour le soin qu'elle prend d'accroître nos grandeurs intellectuelles et morales ; merci, pour tous ses bienfaits. — Vous n'étoufferez jamais la grande voix du prophète qui, pour l'Église, comme pour le Christ, a chanté naguère cette strophe de joyeux avènement : « Arme-toi de tous les charmes de ta beauté, marche en avant, que les chemins te soient prospères et règne sur le monde : *Specie tua et pulchritudine tua intende, prospere, procedet et regna.* »

10 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

LES COMPAGNONS DU SILENCE

PAR PAUL FÉVAL

PROLOGUE

LES SEPT ANNEAUX DE FER

Il était absent. Ne l'ai-je pas attendu quatre heures d'horloge ? N'ai-je pas regretté de partir sans l'avoir vu, comme s'il se fût agi de son meilleur ami ? Pourquoi ? et que me font ces choses ? Je n'ai rien de commun, rien, avec ce Mario Monteleone. Je ne l'ai jamais vu en son vivant ; pourquoi son fantôme a-t-il souvent visité mes nuits ? Pourquoi son nom me fait-il tressaillir ?

Comment se fait-il que moi, qui ai négligé en

ma vie tant d'importants devoirs, je n'aie eu repos ni trêve avant d'accomplir ce commandement qui montait des profondeurs d'une tombe ? Comment se fait-il que moi, qui ai dissipé tant de trésors, j'ai gardé ce papier, trouvé par hasard ?... Comment se fait-il enfin que moi, l'oublié et l'inconstant, je n'aie jamais perdu un seul jour la mémoire de ce cachot en deuil où restait le dernier soupir du juste ? Et que me voici, après des années, seul, dans cette ville assainie, courant après je ne sais quoi comme un rêveur ou comme un fou ?...

Il passa le revers de sa main sur son front où il y avait des gouttes de sueur.

— C'est que, se répondit-il à lui-même, je voudrais en vain le nier, si je n'agis pas ici contre ma volonté, j'agis du moins en dehors de ma volonté. Une force qui n'est pas moi-même, me pousse et je marche. C'est le destin... c'est Dieu ! et je suis sûr que je suis ici en face de quelque chose de grand : que cette chose soit un trésor ou que cette chose soit un secret !

Athol avait dit avec feu cette dernière phrase, et son émotion était au comble. Les gens comme lui écoutent leurs impressions.

L'imprévu, le heurté de leur vie jetent leur pensée à chaque instant dans des gammes inconnues aux sages. Il est certain qu'Athol poursuivait en ce lieu une de ces deux choses et peut-être toutes les deux : un trésor, un secret.

Un froid passa dans ses veines lorsqu'il entendit, au milieu des roseaux, un son vague et prolongé qui ressemblait à un éclat de rire. Le

soleil se cachait déjà derrière la montagne et le crépuscule descendait rapidement.

— Ya-t-il quelqu'un ici ? demanda-t-il en se levant tout droit.

Point de réponse. Le vent seul désormais bruissait dans les herbes.

— Quand on fait métier d'enfant, murmura notre aventurier, on devient peureux comme l'enfance. Je cherche une aiguille dans une botte de foin, il est bien juste que j'entende les glaieuls éclater de rire ! Voyons ! le pavillon de marbre était au centre du grand mur, au sud-ouest de la forge ; si je savais seulement où était la forge...

— Ici ! prononça distinctement une voix qui sortait du massif des mûriers auquel Athol tournait le dos en ce moment.

Il ne fit qu'un bond et gagna le bosquet. Le jour n'était pas encore assez bas pour qu'il fût possible de se cacher dans ce lieu qui était plus découvert que le reste du marécage. Athol ne vit cependant personne.

En revanche, il découvrit, à droite des mûriers, chose qui jusqu'alors lui avait échappé, un vaste parallélogramme tracé au ras du sol par les assises d'un gros mur. Un édifice très considérable avait dû s'élever en ce lieu.

— Lutin, dit-il tout haut, grand merci ! Nous finirons bien par trouver, si tu y mets un peu de complaisance !

Le vent fraîchissait et criait dans les branches des mûriers. C'était tout. Rien d'humain ne se mêlait aux bruits de la vallée. Athol monta sur le tronc de l'un des arbres qui s'était couché

NOUVELLES SUISSES

Berne

M. le directeur Marti se trouve aujourd'hui en voie de guérison.

Le Grand conseil bernois est convoqué pour le 10 avril afin de discuter le projet

à demi, parce que l'humidité avait noyé ses racines. Il regarda tout autour de lui.

— Le pavillon devait être là ! dit-il en choisissant de l'œil un petit monticule, situé entre le bosquet et le talus où il avait laissé son plan, sa pelle et sa pioche.

— Non, répondit très distinctement la voix de l'être invisible qui avait parlé déjà.

— Où donc ? demanda notre jeune aventurier. La voix prononça comme elle l'avait fait une fois :

— Ici !

Le regard d'Athol suivit le son. Il vit avec une indicible stupefaction une forme humaine qui semblait une statue de femme, tant sa blancheur était éclatante. Le crépuscule n'avait plus que de vagues lueurs. La femme était debout, sur le talus, à la place même où Athol s'était reposé naguère.

— Restez ! ne fuyez pas ! dit-il, car il lui semblait que ce rêve allait s'évanouir.

En même temps, il se dirigea vers le talus, non plus en courant, mais de ce pas timide et plein de précautions que prennent les enfants pour ne pas effrayer le papillon brillant, objet de leur convoitise. La vision ne bougea pas.

C'était une femme en effet. Aux dernières clartés du crépuscule, on la voyait pâle et grande, vêtue d'une robe blanche et d'une sorte de mante de la même couleur. Un voile blanc, qu'elle retenait d'une main, flottait autour de sa tête pâle couverte de grands cheveux noirs.

(A suivre.)

de réforme pénitentiaire et les modifications à la poursuite pour dettes.

On sait que le conseil communal a refusé de ratifier la convention projetée avec la Compagnie anglaise du Kirchenfeld, pour l'établissement de tramways reliant le nouveau quartier à la ville.

Des démarches ont été faites auprès du Conseil communal pour l'engager à reprendre les négociations et on annonce que M. Brunner soulèvera de nouveau la question dans le sein de cette autorité.

Zurich

Le cortège du *Sechseläuten* qui coïncidera cette année avec la fête de l'inauguration du Gothard, promet d'être exceptionnellement brillant. Il comprendra sept groupes principaux se subdivisant eux-mêmes en plusieurs sections.

Le 1^{er} groupe est complètement à cheval; ce sont les maréchaux et les hérauts du cortège, les porte-bannières de la ville et de ses abbayes, une musique, tous en costume du XVII^e siècle.

Le 2^e groupe représente des scènes de l'antiquité romaine et helvétique. Le 3^e des scènes du moyen-âge; l'empereur Henri III à Zurich. Le 4^e est consacré à l'histoire moderne: départ des Suisses pour Mari-gnan, etc. Le 5^e représente les temps actuels, la poste sur le Gothard, etc. Le 6^e qui sera très nombreux est affecté à l'industrie de la soie et enfin le 7^e groupe représente le chemin de fer du Gothard, le tunnel, les cuisiniers à vapeur et un monument où la Suisse, l'Allemagne et l'Italie se donnent la main.

Rien n'est négligé pour que ce cortège soit d'un grand éclat.

Zoug

Le Grand Conseil de ce canton, qui se réunit le 29 mars, discutera la question du rétablissement de la peine capitale.

Thurgovie

On annonce la mort de M. Sulzberger, qui avait donné sa démission de conseiller d'Etat peu après sa réélection, l'année dernière.

Saint-Gall

Dans la commune de Kappel, un vieillard de 72 ans a été à demi assommé dans son lit jeudi dernier, par un ou des malfaiteurs qui, le sachant aisé, espéraient trouver de l'argent chez lui. Une vieille domestique qui le servait depuis de longues années a été tuée.

Neuchâtel

Aux renseignements que nous avons publiés hier sur le prêt que la Caisse d'épargne de Neuchâtel est disposée à faire à l'Etat pour la construction des bâtiments académiques, nous ajouterons les suivants: le montant du prêt a été fixé de quatre à six cent mille francs, le taux d'intérêt à 1 0/0 et le taux d'amortissement à 1 0/0.

Genève

On écrit d'Aire-la-Ville au *Courrier*. « Dimanche les schismatiques d'Aire-la-Ville se sont accordés le facile plaisir d'élire un apostat, un certain Masson, qui se dit du diocèse de Versailles. Quel a été le nombre exact des électeurs? demandez-le au *Genevois*, qui vous renseignera avec son impartialité ordinaire.

Aucun catholique n'a voulu mettre les pieds dans la salle électorale, en sorte que les schismatiques ont eu carte blanche pour voter bien à leur aise.

Cinq citoyens d'Aire-la-Ville ont pris part au vote: ce sont le président du conseil de paroisse, le même qui, il y a quelques mois, s'est fait caresser par son curé de la manière qu'on sait; le garde et son fils; deux autres nullités. Ajoutez à ce nombre le régent, citoyen *fribourgeois*, et vous aurez le total des électeurs domiciliés dans la commune.

Le reste était fourni par les communes protestantes de Dardagny et Russin. Sur dix-sept électeurs portés sur les tableaux de ces deux communes, neuf sont employés de l'Etat; l'un d'eux même, un régent, a disparu depuis quelque temps, et l'on se demande à la Plaine ce qu'il est devenu.

Plusieurs de ces électeurs n'ont pas jugé à propos de se déranger pour si peu, malgré le pressant appel fait par le garde rural de Russin, qui aurait promis, dit-on, de payer grassement la course, en l'assaisonnant d'un plantureux festin.

Ce que le *Genevois* ne dira probablement pas, c'est que douze employés de la police

montaient la garde autour de la salle... pour garder qui?

Les journaux ont annoncé il y a quelques jours, par erreur, que du matériel de guerre aurait été transporté de Genève à Payerne. C'est au dépôt de Fribourg que la Confédération a fait diriger le matériel d'artillerie de position fourni par le canton de Genève, savoir: 4 pièces de 12 centimètres, 4 pièces de 8 centimètres sur affûts élevés, 12 caissons et la munition.

Il reste toujours à l'arsenal de Genève le matériel du 1^{er} régiment d'artillerie de campagne, soit 12 pièces de 8 centimètres, 12 caissons et les voitures de la réserve du régiment; puis 8 pièces de 4 centimètres rayées, se chargeant par la bouche, et 6 petites pièces de fête et 3 anciennes pièces de gros calibre.

NOUVELLES DE L'ETRANGER

Lettres de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Paris, 27 mars.

J'ai eu la patience de lire les cent et quelques colonnes du *Journal officiel* remplies par « l'exposé général des motifs de la proposition de loi portant garanties complémentaires: 1^o au profit du pouvoir civil vis-à-vis du clergé des paroisses; 2^o au profit des membres du clergé séculier vis-à-vis du pouvoir épiscopal. »

Dans cet indigeste factum, M. Corentin-Guyho a eu la prétention de condenser toute la doctrine que professe à l'égard du clergé la majorité de « sous-vétérinaires d'arrondissement, » pour laquelle le cléricalisme est l'ennemi.

La séparation de l'Eglise et de l'Etat favoriserait trop l'autorité et la puissance morale du clergé pour que les hypocrites libéraux du marais opportuniste la réclament de concert avec l'extrême gauche.

On ne veut pas davantage entendre parler de l'abrogation du Concordat, parce que, contrairement aux croyances erronées d'une ignorante démocratie (je parle de la démocratie politicienne), le Concordat n'a été que la consécration religieuse arrachée au Pape Pie VII par le premier consul triomphant, des principaux résultats politiques et sociaux de la Révolution française.

M. Corentin-Guyho a même fait cette heureuse trouvaille que, par le Concordat, non seulement la déchéance de la royauté, de la dynastie des Bourbons est consacrée, mais la légitimité de la République française est proclamée!

A noter enfin, cette importante constatation républicaine: le Concordat accorde volontairement à l'Etat français plus de droits que les lois de mai n'avaient la prétention d'en attribuer à l'Etat prussien sans le consentement de Rome.

L'opportunisme républicain pense donc qu'il est inutile de négocier avec le Vatican en vue d'un Concordat meilleur que celui de 1801. Ce concordat est une arme entre les mains de l'Etat qui peut et doit s'en servir dextrement contre l'Eglise désarmée.

Ce que désire, ce que veut, ce qu'espère obtenir la majorité maçonnique qui règne et gouverne, c'est ce fameux « clergé national », conçu en rêve par l'illustre pontife Gambetta, qui en retraçait à Saint-Quentin un si séduisant portrait. Un clergé démocrate! c'est-à-dire sans autorité ni prestige, confiné dans l'église vis-à-vis de l'école obligatoire — l'église opportuniste! — un clergé affranchi de la paternelle tutelle de l'Episcopat, indépendant du côté de l'Eglise, afin que l'Etat puisse agir plus efficacement sur lui; un clergé qui ne soit et ne puisse être autre chose qu'un instrument entre les mains d'une démocratie qui outrage chaque jour par toutes sortes de moyens le catholicisme, qui glorifie la libre-pensée, lisez l'athéisme le plus immoral, le plus dissolvant!

Le moyen bien simple proposé par M. Corentin-Guyho consiste, tout en maintenant le Concordat intégralement, à effacer des articles organiques « dont beaucoup sont déjà abrogés ou surannés, » tout ce qui... gêne messieurs les démocrates repus et au pouvoir!

Ce document parlementaire est un salmigondis de grossières accusations à l'adresse du clergé, d'infamies à l'égard de l'episcopat, de flatteries stupides envers le « bas clergé », de cyniques aveux et d'hypocrites adulations!

C'est complet, comme vous le voyez; aussi peut-on, a priori, se faire une idée des

choses inénarrables qui fourmillent dans le rapport du député de Quimper qui a patangé dans les questions du domaine religieux, guidé, croirait-on, par un Quilly quelconque.

A chacun son métier, M. Guyho, et les vaches seront bien gardées!

J'avoue franchement qu'il est impossible à tout catholique de lire sans indignation les articles du rapport qui visent « la dépendance et la décadence du clergé de second ordre, les plaintes sourdes du bas clergé », son « attitude politique. »

L'organisation du clergé est présentée comme une « gendarmerie sacrée, une sorte « de police soumise sans contrôle à la domination absolue, oppressive » de l'episcopat.

On déclare sans réserve que les évêques tiennent entre leurs mains « la position, la dignité, la personne et jusqu'à un certain point la vie de tous les membres de leur clergé »! Ce despotisme épiscopal sans limites, capricieux, fantasque, va jusqu'à « proposer le maintien ou le déplacement d'un desservant comme enjeu d'une partie de cartes ou de billards »! C'est cet arbitraire odieux qui jette quelquefois sur le pavé des grandes villes de jeunes ecclésiastiques interdits, « réduits à se faire cocher de fiacre ou balayeur de rues »!

Mais à quelle source M. Corentin-Guyho a-t-il donc puisé de tels renseignements qui servent de base à de fausses généralisations et quel marché odieux fait-il de la conscience, de l'équité, de l'honneur de nos évêques français connus, admirés par leur science et leur sainteté?

Il y a dans ce rapport des histoires de déménagement à faire mourir de rire les municipaux démocrates de Fouilly-les Oies; à quel esprit sérieux le rapporteur espère-t-il faire accepter ses sinistres facéties?

« La pâle crainte, la sourde défiance de confrère à confrère, la renonciation avilissante à tout libre arbitre », fruits du régime absolutiste de l'episcopat, voilà ce que vous affirmez exister dans cette milice sacerdotale du clergé français si uni, si considéré, si respecté!

« Le despotisme sans frein » des évêques, « l'impissance et le servilisme » des chapitres cathédraux, « la décadence du clergé » qui « reçoit au grand séminaire une instruction rebutante, étroite, superficielle, une éducation fautive »: tel est en traits grossiers, le tableau du clergé français peint par Corentin Guyho!

C'est une honte!

Je ne veux point terminer ces quelques lignes de protestation indignée, sans signaler une grave accusation: Dans ce rapport, odieux autant que ridicule, « un assez grand nombre de prélats actuels » sont accusés sous une forme vague, mais très affirmative, d'avoir placé « les capitaux dont ils ont le maniement, dans « la timbale Bontoux » perdant à la Bourse, comme de simples coulisiers, un argent qui en définitive, ne leur appartient pas. »

Eh bien! j'espère que nos amis du parlement ne laisseront pas s'accréditer une telle accusation; leur devoir est d'exiger que des preuves formelles, précises soient portées à la tribune; il ne faut pas que l'honneur de nos évêques puisse être soupçonné. Et si la preuve de cette grave accusation n'est point faite, nous saurons protester hautement, énergiquement, contre ce que nous aurons le droit d'appeler: une infamie!

P.-S. — On m'écrit du Palais de la Bourse: La révocation de trois agents de change lyonnais et le remplacement pur et simple de quatre agents de change de Paris donnent lieu à de vifs commentaires. Il serait à souhaiter que les véritables responsabilités fussent mises en lumière, et que le ministère ne s'en tint pas à des mesures isolées contre des personnes qui ne sont pas les plus coupables. Le marché des rentes françaises est assez animé. Celui des valeurs est indécis; on annonce que les chemins lombards ne distribueront pas de dividende cette année, contrairement aux bruits qui circulaient depuis six mois.

La Compagnie de voitures l'Urbaine procèdera les 31 mars et 1^{er} avril à l'émission de 10,000 actions nouvelles. Le capital de cette Société, si bien appréciée par le public parisien, a été élevé à 18 millions et doit être porté à 25 millions. On ne peut que s'applaudir de voir s'étendre l'industrie des voitures.

Les actions de la Société d'Exploitation des minerais de Rio-Tinto, créée sous le patronage de la Société générale, tendent à se raréfier sur le marché, en raison de la grande prospérité des sociétés similaires.

Lettres parlementaires

(Correspondance particulière de la Liberté)

Paris, 27 mars.

La séance de la Chambre a été ouverte à deux heures sous la présidence de M. Brisson. Dans un remarquable discours, Monseigneur Freppel questionne le ministre de l'intérieur au sujet de l'expulsion des Bénédictins de Solesmes. Il lui demande en vertu de quels droits il a fait chasser des citoyens français de leurs demeures?

Examinant la question juridique et élargissant le débat, l'éminent évêque démontre l'illégalité des décrets du 29 mars, malgré les observations de M. Brisson qui prétend interdire le droit de discuter une question de légalité dans l'enceinte législative! Au milieu des rires indécents de la gauche il évoque l'atristant souvenir des attentats commis contre 261 propriétés privées et proteste au nom de la liberté individuelle, au nom de l'inviolabilité de la propriété et du domicile et au nom de la loi, contre le nouveau crime dont les enfants de saint Benoît ont été victimes.

M. Goblet essaie de répondre: il fait le récit d'un infernal complot tramé par les Bénédictins contre la République. Le croirait-on? Ces terribles moines se livraient à de « singuliers travaux de terrassements »; ils creusaient un souterrain. « Horreur! Heureusement Goblet veillait; il a lancé son préfet et ses gendarmes et la République a été sauvée. Mais Goblet n'est pas seulement un héros; c'est encore un juriconsulte éminent pourvu du bon sens de M. de la Palisse. Monseigneur l'évêque d'Angers avait contesté l'existence des lois prétendues existantes. Goblet a trouvé cette réplique triomphante: « Ces lois existent puisqu'elles les exécute. »

Que répondre à de tels arguments? Monseigneur Freppel a donné au débat sa véritable conclusion en stigmatisant la lâcheté et la bêtise d'un gouvernement qui, affolé par les menaces opportunistes, a donné dans le piège que lui a tendu M. Gambetta. 418 députés de la gauche ont cru devoir accorder à ce ministère de malfaiteurs le peu enviable témoignage de leur approbation. C'est bien, et nous nous souviendrons. Les républicains ont le pouvoir, qu'ils le gardent le plus longtemps possible, car le jour où il sera dans nos mains nous saurons trouver nous aussi « des lois existantes. »

Lettre de Rome

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Rome, 26 mars.

L'arrivée à Rome de M. le D^r Hübler, très versé dans la science du droit canonique et mandé tout exprès de Berlin pour aider dans les négociations avec le Saint-Siège le nouveau ministre de Prusse, M. Schlozer, semble indiquer, comme il résulte aussi d'autres indices, que ces négociations vont être poursuivies sur une base nouvelle différente de celle des pouvoirs discrétionnaires. Le projet de ces pouvoirs discrétionnaires, d'après lequel la paix religieuse se trouvait livrée en somme à l'arbitre du pouvoir exécutif, était le grand obstacle à l'adhésion du centre et aussi à l'approbation du Saint-Siège. Or, comme d'une part, le projet a échoué au Landtag, et que, d'autre part, les réparations pratiquées continuent, témoin la nomination des titulaires qui, dans le consistoire d'après-demain, vont être préconisés aux sièges vacants d'Allemagne, il s'ensuit que les négociations ne sauraient être abandonnées, d'autant plus qu'un nouvel auxiliaire est venu s'adjoindre à M. de Schlozer. La nouvelle sur laquelle les négociations sont ront poursuivies, en ce qui concerne la question de principe, c'est-à-dire la législation religieuse, pourrait bien être, à ce que l'on assure, celle d'un engagement diplomatique en vertu duquel le gouvernement de Berlin compléterait les réparations pratiquées par la promesse formelle de considérer comme abolie la législation hostile à l'Eglise.

Demain, lundi, sera tenu le consistoire secret que je vous ai annoncé, pour la création des cardinaux et la préconisation des évêques. Trois jours après, le jeudi 30, aura lieu le consistoire solennel et semi-public dans lequel le Souverain-Pontife, accomplira la cérémonie de l'imposition du chapeau pour ceux des nouveaux cardinaux qui se trouvent à Rome.

Aussitôt après le consistoire du 27 partiront l'ablégat et les gardes nobles pontifi-

caux chargés de porter les premiers insignes de la dignité cardinalice, c'est à-dire la calotte et la barette rouges, à l'archevêque de Séville et à l'archevêque d'Alger. Monseigneur Nicolas Marini, camérier secret participant de Sa Sainteté et remplissant, pour la circonstance, les fonctions d'ablégat, et le comte Camille Pecci, neveu et garde-noble du Saint-Père, se rendront en Espagne pour apporter ces insignes à Mgr Lluich y Garriga. Le garde-noble pontifical, M. le comte Cecchini les apportera à Mgr Lavignerie pour lequel les fonctions d'ablégat seront remplies par Mgr Dominique Ferrata, auditeur de la nonciature apostolique à Paris, sitôt que l'archevêque d'Alger sera arrivé en France pour la cérémonie de l'imposition de la calotte et de la barette cardinalice.

Parmi les sièges qui vont être pourvus de titulaires, on cite celui de Bologne que Son Em. le cardinal Parocchi a laissé vacant pour venir occuper à Rome la préfecture de la Congrégation des Etudes. Le nouvel archevêque de Bologne sera nommé dans la personne de Sa Grandeur Mgr Battaglini, évêque de Rimini. Pendant que Son Em. le cardinal Parocchi se voit contraint de renoncer à sa charge pastorale, par suite des difficultés sans cesse renaissantes qui résultaient de l'obstination du gouvernement italien à lui refuser l'exequatur, ce qui voulait dire privation de la messe et nullité légale des actes de l'autorité spirituelle, un autre prince de l'Eglise, l'Eme cardinal Hergenröther, est obligé, pour raison de santé, de renoncer, provisoirement on l'espère, à la charge d'archiviste du Saint-Siège. Atteint d'une grave maladie et conseillé par les médecins à se rendre pendant quelque temps en Bavière, son pays natal, l'Eme Hergenröther a obtenu du Souverain-Pontife la permission de s'absenter de Rome et de laisser provisoirement à la direction des archives le docte Mgr Balan, sous-archiviste.

A l'occasion du prochain consistoire, le siège épiscopal de Pérouse, occupé par Sa Sainteté Léon XIII avant son élection, sera élevé au rang d'archevêché, et le titulaire de ce diocèse Sa Grandeur Mgr Toschi se trouvera à Rome, lundi, pour intervenir au consistoire dans lequel il fera la postulation du pallium.

Au Vatican et dans les cercles bien informés de la prélatrice, on a tout lieu d'espérer que l'empereur François-Joseph ne se laissera pas entraîner, quoi qu'on fasse, à méconnaître les droits et la dignité du Vicaire de Jésus-Christ, en venant visiter le roi Humbert au Quirinal. Il est certain, en effet, que si jamais pareille éventualité venait à se réaliser, le Souverain-Pontife se trouverait dans l'impossibilité absolue de recevoir au Vatican Sa Majesté apostolique, ce qui serait non moins grave et déplorable que la cause même de cette impossibilité.

Ainsi l'on voit la question romaine se dresser toujours comme le plus grave des obstacles au milieu des combinaisons de la politique italienne. Le journal *Roma* dit à ce propos : Le roi Humbert n'est allé ni à Prague, ni à Gratz, ni à Inspruk. Il est allé à Vienne, capitale de l'Autriche, là où résident l'empereur François-Joseph et sa cour. L'empereur autrichien doit, par conséquent, rendre la visite à Rome, capitale de l'Italie, où résident le roi Humbert et sa cour. Ces visites politiques doivent être réciproquement équivalentes dans leurs moindres particularités. Aucune cité italienne ne peut conléster à Rome le droit et le devoir qu'elle a de représenter la nation tout entière. Il est aussi une autre considération : Si la visite des souverains d'Autriche se réalisait ailleurs qu'à Rome, on pourrait légitimement en déduire : ou que l'Italie n'a pas de capitale, il y a un autre maître (un compadrono) lequel ne permet pas que Rome soit ouvertement reconnue comme capitale de l'Italie. Si cela était vrai, les cléricaux, éternels ennemis de la patrie, en prendraient occasion pour affirmer, non sans fondement, que l'Italie n'a pas de capitale reconnue par les autres puissances. Ils pourraient même affirmer, avec une apparence de raison, que les puissances, en évitant de faire supposer que Rome est la capitale de l'Italie, ont l'intention d'obtenir que, dans un temps plus ou moins rapproché, elle redevienne la capitale du royaume pontifical restauré.

ANGLETERRE

Des rixes fréquentes ont eu lieu depuis un certain temps entre les soldats du 84^e régiment d'infanterie et ceux du 88^e en garnison à Galoway, Irlande.

Samedi soir cent hommes du 88^e ont attaqué, un piquet de soldats du 84^e aux

cris de : Vive l'Irlande. Plusieurs hommes ont été grièvement blessés. La garnison est consignée.

MONTENEGRO

La feuille officielle du Montenegro, le *Glas Czernagorza*, dément la nouvelle que le Montenegro se proposerait de renoncer à la sévérité avec laquelle il a jusqu'ici maintenu sa neutralité à l'égard de l'Autriche. Ce journal rappelle le conseil donné par le Montenegro aux insurgés de ne pas opposer de résistance à l'Autriche et il regrette l'inefficacité de ce bon avis.

Le Montenegro doit, dit-il, laisser les choses suivre maintenant leur cours, tout en observant la même neutralité. Ce pays désire lui-même une prompte cessation de l'insurrection dans l'intérêt de la paix dont il a besoin pour fortifier son existence intérieure.

ALLEMAGNE

L'empereur Guillaume a répondu au télégramme de félicitation du czar :

« Recevez, ainsi que l'impératrice, mes remerciements les plus cordiaux pour les bons souhaits que vous m'avez exprimés à l'occasion de mon anniversaire. Chacune de vos paroles a trouvé son écho dans mon cœur. Je prie le Tout-Puissant de bénir votre règne pour le bien de vos peuples et pour l'affermissement de la paix européenne. »

CANTON DE FRIBOURG

Le procès de M. l'abbé Wittmann et du Journal de Fribourg.

(Suite.)

A L'AUDIENCE

LES TÉMOINS

Si M. l'avocat Repond a été peu heureux avec les pièces du fameux dossier, il ne l'a pas davantage été avec les témoins, du reste peu nombreux, qui ont été appelés.

Le premier témoin entendu, c'est Madame Bapst. Vous connaissez sans doute déjà, lecteurs, cette bonne dame, qui porte au Cercle catholique un si vif intérêt. Elle arrive preste et légère, sa mine est réjouie, elle s'installe bien sur sa chaise, elle prend une pose, et non sans quelques hochements de tête qui témoignent de la satisfaction qu'elle éprouve à jouer un rôle, elle est prête à parler. Sur quoi va l'interroger M. Repond ? — Je voudrais demander à M^{me} Bapst, voisine du Cercle catholique, si elle n'entend pas souvent du bruit et du vacarme ? La question est à peine posée que M. Wuilleret se lève et s'oppose à ce qu'on fasse cette question qui vise par-dessus la tête de l'abbé Wittmann, le Cercle catholique. Du reste, comme le remarque, M. le président, tout le monde sait qu'au Cercle on peut boire, et qu'on y fait quelque bruit, et que dans un banquet chacun mange et boit, et que l'on y est gai. Ce qu'il faut prouver, c'est que M. Wittmann reste au Cercle jusqu'à des heures indues, et qu'il s'y livre à des excès de boisson. M. Repond reprend ses questions. N'avez-vous jamais vu M. Wittmann sortir du Cercle vers minuit ou une heure du matin ?

— Oh ! non, répond la bonne dame. Vous comprenez, moi je me couche à dix heures et je ne me lève pas pour aller voir qui entre et sort. — Elle a raison. Ne vaut-il pas mieux, en effet, se dorloter sous un duvet que faire le guet et espionner !

M. Repond reprend : Mais ne l'avez-vous jamais entendu parler avec véhémence ?

— Non, tout ce dont je me souviens, c'était pour l'élection Reynold, M. Wittmann était à la fenêtre avec M. Kleiser, ce dernier disait : Si les élections n'avaient pas réussi, je ne m'occupais plus d'élections ! Et M. Wittmann lui répondit : Il faut toujours aller de l'avant !

— Eh ! bien, dit M. le président Clerc, cela prouve qu'il est brave ! et l'assistance de rire.

— Quelle heure était-il alors ? reprend M. le président.

— Environ neuf heures et demie.

— Du matin ? dit M. Clerc.

— Oh ! non, du soir.

— Et l'hilarité recommence.

C'est tout. M^{me} Bapst est contente, le public égayé, elle peut se retirer, ce qu'elle fait très honorablement, comme une matrone romaine pleine de dignité. Qu'est-ce que M. Repond pourra bien tirer de ce commérage ?

Pour ne pas embrouiller les cartes, nous parlerons maintenant de la déposition de M. Charles Perrier, parce qu'elle a trait au même objet. Le témoin déclare qu'il a vu, le jour du banquet annuel du Cercle catholique, l'abbé Wittmann avec l'abbé Wicht

vers les onze heures et demi ou minuit, aux alentours de Saint-Nicolas. M. Wittmann lui demande s'il est bien sûr de l'heure ; il répond : Il pourrait se faire qu'il fût onze heures un quart. M. Clerc intervient : Mais avait-il la mine d'un homme qui a trop bu ? Oh ! non, reprend M. Perrier... et c'est tout. M. Wittmann, qui regardait ce témoin si attentivement, soupçonnait-il que ce Charles Perrier est le même que le bruit public désigne comme l'auteur de l'article, il lui aurait sans doute posé quelques questions intéressantes. Mais il nous suffit de faire remarquer que si le bruit courant est vrai, M. Charles Perrier témoignait dans sa cause, ce qui est inqualifiable, et ensuite qu'écrivant que M. Wittmann est sorti après de longues libations à une ou deux heures du matin, et venant dire ensuite qu'il était onze heures et quart et que M. Wittmann n'offrait aucun symptôme d'abus de boisson, il se donnait par là même, à lui-même, le plus beau brevet de mensonge et calomnie que le plaignant pouvait souhaiter.

Qu'est-ce que M. Repond pourra bien tirer de là ? nous verrons.

Viennent ensuite deux témoins : M. Bossy et M. de Lenzbourg. Le premier appelé par le plaignant, le second cité par l'accusé et le plaignant.

M. Bossy déclare que, voyageant en Franche-Comté peu de temps après l'arrivée de M. Wittmann à Fribourg, il a rencontré des personnes de la contrée où M. Wittmann était curé :

« J'ai pu constater que M. Wittmann y était estimé et aimé, par les éloges qu'on me fit de lui, et on ne fit, malgré mes questions curieuses, aucune allusion ni à un procès que M. Wittmann aurait eu, ni à une opposition quelconque avec son évêque. On me dit : Si M. Wittmann est allé à Fribourg, c'est librement, il a été demandé par un prêtre de Fribourg, et il n'avait aucune cause de nous quitter, etc. » M. Bossy donne ensuite les noms et les adresses des personnes dont il parle.

C'est le tour de M. de Lenzbourg. Le témoin est visiblement ému. C'est sa déposition qui va servir à M. Repond pour établir que M. Wittmann n'a pas été calomnié par le *Journal de Fribourg* l'accusant d'avoir soutenu une guerre en règle avec son évêque. M. Repond interpelle M. Wittmann : Reconnaissez-vous avoir été en guerre avec votre évêque ? — Je le nie formellement ! — Reconnaissez-vous du moins que vous vous êtes opposé à sa nomination, que vous avez fait de l'agitation pour l'empêcher d'être nommé, et qu'ainsi vous avez été en guerre avec votre évêque.

M. Wittmann répond : Je distingue, j'ai manifesté mon peu de sympathie pour le nouvel évêque alors que sa personne a été mise en avant pour le siège de Saint-Claude. C'était mon droit. Mais alors il n'était que le curé d'Arbois, il n'était pas mon évêque. Une fois qu'il a été nommé par le Saint-Siège, mon devoir était de m'incliner, je l'ai fait, et je ne qu'on puisse établir que depuis lors je lui ai fait la guerre. Je nie avoir fait la guerre à mon évêque.

M. Wittmann évidemment avait raison. Cette distinction est fort légitime. N'avons-nous pas vu, à Fribourg même, il y a quarante ans, le clergé divisé entre deux camps, les évêques et les prêtres qui didataient manifesté leurs sympathies en faveur de M. Aebly, ne furent-ils pas dans la suite tout aussi soumis que les autres à l'autorité épiscopale de Mgr Marilley ? Leur a-t-on jamais fait un grief de leurs préférences, qui n'avaient rien de contraire au respect hiérarchique ?

Mais écoutons M. de Lenzbourg : Il déclare que ses relations l'ont mis à même de savoir que M. Wittmann était regardé comme un prêtre irréprochable. Une personne lui a dit, qu'il avait, comme du reste la plus grande partie des prêtres du diocèse, manifesté hautement son peu de sympathie pour M. le curé d'Arbois. On ne lui a pas dit que M. Wittmann lui ait fait de l'opposition après sa nomination : « J'ai pensé qu'il avait accepté avec plaisir les avances qui lui étaient faites à Fribourg. » C'est tout ! Comment établir avec cela que M. Wittmann était en lutte avec son évêque, que vaincu dans la lutte il était à la veille de se voir chassé du diocèse, etc., car c'est là ce qu'il s'agit de prouver !

Tous les témoins sont entendus, l'heure est avancée, M. le président déclare l'audience suspendue. En quittant la salle, il est facile de voir que M. Galley, éditeur responsable, n'est pas à l'aise, le procès est déjà jugé. Et un radical, témoin de cette joute entre M. Wittmann et l'avocat Repond, en donne certainement une idée juste par ces paroles : Le *Journal de Fribourg* n'a pas eu la main heureuse, l'abbé Wittmann l'a roulé !

Les élections communales.

L'entente n'a pu se faire, à Fribourg, entre le parti du *Bien public* et le parti radical, pour les élections communales du

2 avril. Il avait été entendu, dans les pourparlers préliminaires, que la liste commune serait composée de quatre candidats radicaux et de quatre candidats du *Bien public*, mais on croyait pouvoir compter sur des concessions sur le choix des candidats. On espérait que les radicaux mettraient en avant des noms jouissant d'un certain renom de modération. Loin de là, on a arrêté, dimanche, à l'assemblée radicale des Grand'Places, une liste de radicaux extrêmes, où les membres de la Loge coudoient les représentants des opinions socialistes.

Le parti du *Bien public*, qui ne s'attendait pas à être entraîné dans une semblable aventure, a reculé, disons-le à son honneur, et hier soir, dans une réunion tenue au Cercle de l'Union, on a décidé de conserver purement et simplement la liste des conseillers communaux sortants.

A la même heure, le parti conservateur catholique avait une nombreuse réunion aux Maçons, et on y a adopté une liste composée de cinq candidats conservateurs catholiques, deux conservateurs « modérés » et un radical modéré.

Cette liste, dont on parlait depuis plusieurs jours en ville, et que le *Confédéré* a même déjà discutée, nous paraît très favorablement accueillie par l'opinion publique qui y reconnaît un progrès sur le conseil communal actuel, tout en conservant son esprit modéré et économe.

Nous ne savons pas encore comment le parti radical va compléter sa liste.

Nous avons entendu dernièrement un avocat de Fribourg, zélé partisan du *Bien public*, soutenir en plein tribunal qu'un citoyen français a perdu tout honneur dès l'instant qu'il s'est permis de censurer les actes du gouvernement Gambetta-Ferry et compagnie. Puisqu'on perd tout son honneur en critiquant un ministère spoliateur et tyrannique, M. l'avocat caucassard-radical voudrait-il nous dire combien il reste d'honneur à ceux qui, comme lui, font une guerre acharnée au gouvernement conservateur et catholique de Fribourg.

Conférence publique

donnée sous les auspices de la Société fribourgeoise des sciences naturelles.

Vendredi 31 mars, à 8 heures du soir, conférence de M. le docteur DUPLISSIS, professeur à l'académie de Lausanne. Sujet : La composition cellulaire du corps humain démontrée par les projections lumineuses.

La *Gazette de Lausanne*, dans un article consacré à M. Charles, de Riaz, dit qu'on « n'a pas craint, dans les années dernières, depuis l'avènement du parti de la *Liberté*, d'accuser d'irréligion l'homme qui avait tant de fois payé de sa personne, pour les droits de l'Eglise, réclamé contre l'enlèvement des biens des couvents, protesté en faveur des imposés, et donné au public pendant sa vie entière l'exemple de l'accomplissement de tous les devoirs religieux. »

Cette accusation d'irréligion ne nous est pas connue, et nous aimerions savoir sur quelles preuves, sur quels faits se base la *Gazette de Lausanne* pour l'attribuer soit à la *Liberté* soit au parti conservateur catholique.

Dans sa séance du 28 mars, le conseil d'Etat a autorisé la Compagnie d'assurance sur le bétail l'Union, de Berlin, à opérer dans le canton.

Il a adopté un projet d'arrêté portant à 7 0/0 la provision accordée aux communes pour la perception des taxes militaires.

Une circulaire est adressée aux préfets pour interdire les jeux de boule sur les routes cantonales et communales.

CHRONIQUE & FAITS DIVERS

ROME, 28 mars.

Des troubles ont éclaté dans la Romagne, ainsi qu'à Palerme et Messine. On craint un conflit sérieux à l'occasion de la commémoration des Vêpres siciliennes ; une escadre italienne est partie pour Palerme.

BERLIN, 28 mars.

La *Post* dit qu'on remarque à la frontière des concentrations de troupes.

Personne ne prend au sérieux le bruit de la retraite du prince Bismark au sujet du monopole des tabacs.

BIBLIOGRAPHIE

Voici le sommaire du N° 6 du *Monde de la Science et de l'Industrie* (25 mars 1882):

Le gulf steam et le canal de Panama. — Le poison des pommes de terre. — Le parasite de la malaria. — Nécrologie: Alphonse Poitevin. — Les flamants. — Les désordres du sommeil. — Le grand tunnel de l'Arberg. — Mer intérieure du Sahara. — Récréations scientifiques: Magie électrique. — Inflammation spontanée de la pyroxaline. — Grosses de fusils américains. — *Chronique*: Union postale — Naissance d'un tapir à Londres. — Eclipses de soleil de 1882. — Le blé de la Nouvelle-Zélande. — Fondation d'une ville. Electricité appliquée aux chemins de fer. — Récolte de l'ambre. — Observatoire turc. — Expédition autrichienne au pôle nord.

On s'abonne aux bureaux du *Monde*: Lausanne, Boulevard Grancy.

Histoire du Marquis de Louvois, Ministre de Louis XIV. 1 vol. in-12. Prix 2 fr. — G. Téqui 85 rue de Rennes, Paris.

La vie de Louvois par M. Edouard de Lalaing, est une étude très intéressante et consciencieusement faite, où l'auteur a groupé autour du ministre de Louis XIV, les grands personnages d'une époque dont il n'est pas possible de nier l'éclat. La France est alors le premier rang en Europe et le patriotisme commande de s'incliner devant les hommes auxquels elle a dû son prestige incontesté.

M. de Lalaing prend Louvois dès les premières années de sa jeunesse; il nous le montre d'abord secrétaire d'Etat. L'armée est aussitôt sa préoccupation, et ses relations avec Turenne le mettent à même de poursuivre ses projets de réorganisation militaire. Nous le voyons entrer dans les moindres détails; on peut dire qu'il est l'ami du soldat. Mais à côté des qualités qu'on ne saurait contester, il y a de grands défauts chez Louvois; il est dur pour les contribuables, il est injuste pour les couvents. Sans principes

religieux, il est de ceux qu'on nommerait aujourd'hui les libres-penseurs, et si le courant des idées de son temps eût été comme maintenant dirigé à la suppression du catholicisme, il est probable que lui aussi aurait dit: voilà l'ennemi. Qu'on remarque bien son rôle dans la révocation de l'édit de Nantes. Certes, ce n'est pas le triomphe du catholicisme qu'il cherche. Il voit dans les protestants, des révoltés, en ce sens qu'ils forment un corps séparé dans l'Etat, et c'est pour cela qu'il entend les ramener à l'unité religieuse ou les renvoyer de France. C'est chez lui un acte politique où la croyance n'a aucune part. Il ne ménage pas plus les moines que les protestants, et s'il ne les chasse pas, c'est parce qu'il se heurterait à l'opinion publique.

Louvois est un ambitieux, mais il a le mérite de mettre cette ambition au service de son pays. C'est un travailleur; toutefois il ne faut pas se dissimuler qu'il finit par

aimer la guerre qu'il considère comme un moyen de se rendre nécessaire, et d'assurer son pouvoir. Mais les services rendus dans un moment difficile ne peuvent être méconnus.

Le livre de M. de Lalaing est divisé en 40 chapitres, ce qui en rend la lecture facile; on suit les événements, et dans un sujet aussi sérieux, l'intérêt est si bien ménagé que jamais l'esprit ne se fatigue. C'est là un excellent livre à mettre dans les bibliothèques populaires.

Petite poste.

M. D. S. à Att. — Reçu 42 fr. pr fact. impression. Merci:

M. SOUSSERS, Rédacteur.

MORUE

Au magasin GUIDI, née Perrier, près de St-Nicolas, on trouvera de la morue dessalée. (182)

M. BUGNON chirurgien-dentiste à Fribourg, sera à Bulle Hôtel du Cheval Blanc jeudi 6 avril ainsi que tous les 1^{ers} jeudis du mois. (184)

Patronage des domestiques

Un ouvrier tailleur du canton de Zoug désire trouver de l'occupation chez un maître-tailleur de la Suisse française.

Un jeune homme du canton de Lucerne désire trouver une place dans le canton de Fribourg, pour soigner le bétail ou pour travailler à la campagne.

Deux jeunes gens de la Suisse allemande cherchent à se placer dans des bureaux de la Suisse française.

S'adresser à M. l'abbé Wicht, coadjuteur à St-Nicolas. (176)

Attention

On offre à louer le jardin situé aux Grandes Rames appartenant à la maison du café de l'Hôtel-de-Ville. S'adresser à M. Ed. Techtermann, agent d'affaires, 239, rue de Romont.

Défense la plus formelle à tous voisins ou à toutes personnes quelconque de s'introduire dans le dit jardin, le propriétaire se réservant de porter plainte contre tous contrevenants. H 212 F (177)

OFFICES

DE LA QUINZAINE DE PAQUES

à l'usage de Rome,

entièrement refondus d'après les éditions les plus récentes du bréviaire et du missel romains, augmentés de l'exercice du chemin de la croix, de 8 prières du matin et du soir, de la sainte messe, des vêpres, des complies et de différentes prières.

1 vol. in-18, rel. chamois, tranche marbrée. Prix 3 fr. 25.

En vente à l'Imprimerie catholique.

PETITS EXERCICES DE MÉMOIRE

pour l'enfance

Par Ars. BLANC, instituteur

TROISIÈME ÉDITION AUGMENTÉE

Prix 50 centimes.

Approuvé par la Direction de l'Instruction publique

Vente de tourbe

de première qualité à des prix très modiques. S'adresser à Mme Knuchel, rue de Romont, ou à J. Schneuwly, au Varis, N° 225. (575)

EN VENTE A L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE

OFFICIUM MAJORIS HEBDOMADÆ

A DOMINICA IN PALMIS USQUE AD SABRATUM IN ALBIS

JUXTA ORDINEM

BREVIARI ET MISSALIS ROMANI

CUM CANTU

PRO DOMINICA PALMORUM, TRIDUO SACRO ET PASCHATE

QUEM CURAVIT S. RITUUM CONGREG.

EDITIO STEREOTYPA

1 vol. in-8°, reliure chagrin, dos en peau, prix 3 fr. 50.

VIENT DE SORTIR DE PRESSE

A L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE SUISSE, A FRIBOURG:

TROIS MOTS

SUR

L'ÉGLISE

OU

LES PROPRIÉTÉS, L'ENSEIGNEMENT ET LE CHEF DE L'ÉGLISE

Par l'abbé Jules-Maurice ABBET,

DOCTEUR EN THÉOLOGIE, CHANOINE ET CURÉ DE SION

Avec approbation de S. G. Monseigneur Adrien Jardinier, évêque de Sion.

Un beau volume in-8 de 395 pages, caractères elzéviens.

Prix : 4 francs.

CONFÉRENCES

SUR

LE LIVRE DE JOB

Par le R. P. Henri DEMANTE

De la Compagnie de Jésus.

AVEC APPROBATION DE PLUSIEURS ÉVÊQUES

Un volume in-8 de 360 pages; prix: 4 fr. 50.

Les Conférences sur le livre de Job ne sont pas une série de dissertations bibliques comme le titre lui-même semblerait l'indiquer, mais un traité pratique sur l'épreuve, sur ses moyens de la sanctifier et de la faire tourner à la gloire de Dieu.

En vente à l'Imprimerie catholique à Fribourg.

En vente à l'Imprimerie catholique

Viennent de paraître

MEDITATIONS

SUR LA

PASSION DE N.-S. JESUS-CHRIST

pour le saint temps du Carême

par M^{me} EGÉE

Prix : 50 centimes.

Le succès de ce petit volume que la librairie de l'Œuvre de Saint-Paul, 51, rue de Lille, vient de faire paraître est d'avance assuré. L'auteur nous fait connaître dans une courte préface, les raisons qui l'ont déterminé à écrire ces méditations dans une forme tout à fait nouvelle que beaucoup de personnes apprécieront et goûteront certainement. (Les âmes souvent distraites, trouveront dans chacun des versets de ces pages, une sorte de jalon, de point de repère qui les rappellera sans cesse à leur sujet et les aidera à se maintenir sans effort dans la voie méditative; les âmes d'oraison, aimeront également un livre qui leur offrira non des méditations toutes faites, mais des sujets de méditations qu'elles pourront creuser et méditer elles-mêmes, selon leur genre de dévotion et la nature de leur esprit.)

La doctrine de ce petit livre est garantie par la précieuse approbation de deux Evêques: Monseigneur l'évêque d'Annecy et Monseigneur de Soissons; c'est assez dire qu'elle ne laisse rien à désirer.

L'auteur annonce une série de méditations pour tous les temps de l'année liturgique; nous espérons que le succès de ce premier volume l'encouragera à hâter l'apparition de ceux qui doivent suivre et auxquels nous souhaitons toute la réussite qu'ils méritent.

En vente à l'Imprimerie catholique.

HORLOGE DE LA PASSION

OU

RÉFLEXIONS ET AFFECTIONS

SUR LES

SOUFFRANCES DE J.-C.

PAR SAINT ALPHONSE DE LIGUORI

TRADUIT DE L'ITALIEN PAR MGR GAUME

protonotaire apostolique.

Prix 1 fr. 30.

Cahiers Ehrsam-Peter

Prix pour 100 cahiers

1. qualité. II. qualité

Fr. 5 30. Fr. 4 80

Cahiers non lignés
» réglé, simple et double, sans marges 5 50. » 5
Cahiers réglés simple et double, avec marges 6 — » 5 50.
Cahiers réglés en carré 6 — » 5 50.

BOURSE DE GENEVE DU 28 MARS

FONDS D'ETATS	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE	ACTION	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE
8 0/0 Genevois	84 3/8	—	84	84 1/2	Snisse-Occidentale	150	—	149	150
4 1/2 Fédéral 1879	—	—	—	—	priviligiées	525	—	522	525
4 0/0 1880	—	—	—	101	Central-Suisse	533	—	535	536
5 0/0 Italien	89	—	89 80	89	Nord-Est Suisse	510	—	510	511
5 0/0 Valais	—	—	1012	—	priviligiées	535	—	535	540
					Union Suisse	—	—	216	217
					Saint-Gothard	—	—	—	—
					Union priviligiées	—	—	418	418
					Comptoir d'escompte	—	—	—	—
					Banque du commerce	1270	—	1270	1285
					de Genève	—	—	425	425
					Fédérale	—	—	700	715
					Société suisse des chemins de fer	—	—	6925	6940
					Banque des chemins de fer	—	—	—	—
					de Paris et Pays-Bas	—	—	795	795
					Crédit Lyonnais	—	—	790	790
					Association financière genevoise	—	—	—	920
					Omnium genevois	—	—	—	—
					Basler Bankverein	—	—	—	880
					Industrie genevoise du gaz	—	—	785	795
					belge du gaz	—	—	—	600
					Gaz de Genève	—	—	610	625
					Marseille	—	—	715	720
					Appareillage, Gaz et Eau	—	—	—	—
					Tabacs italiens	—	—	—	—

BOURSE DE PARIS

27 Mars	AU COMPTANT	28 Mars
101 18	Consolidés	101 81
82 95	8 0/0 Français	83 10
117 —	5 0/0 id.	89 30
—	Or, à New-York	117 05
129 50	Argent à Londres	129 50
	A TERME	
82 95	8 0/0 Français	83 10
117 —	5 0/0 id.	117 05
89 65	5 0/0 Italien	89 30
101 18	8 0/0 Anglais	101 31
12 30	5 0/0 Turc	12 47
—	5 0/0 Russe 1877	—
—	4 0/0 Autrichien	—
1175 —	Banque de Paris	1175 —
785 —	Crédit Lyonnais	785 50
625 —	Mobilier français	625 50
1615 —	Crédit foncier	1615 50
650 —	Mobilier Espagnol	625 75
805 —	Autrichien	—
1670 —	Gas Parisien	1665 —
2495 —	Suez	2507 50